

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 25 avril 2012

Monsieur Jean-Bertin Gingras
Directeur général
Collège O'Sullivan de Québec
840, rue Saint-Jean
Québec (Québec) G1R 1R3

Objet : Suivi de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 22 mars 2012, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures adoptées par le Collège pour donner suite aux recommandations que la Commission avait formulées lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait formulé deux recommandations. Dans la première, elle recommandait au Collège de s'assurer que l'évaluation finale permet d'attester l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés. L'analyse qu'elle a réalisée d'un échantillon de plans de cours et d'évaluations finales de cours l'amène à constater que tous les cours examinés ont maintenant des évaluations synthèses d'une pondération suffisante qui permettent de vérifier l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards. La Commission lève donc cette recommandation.

Dans la seconde, la Commission recommandait au Collège de se doter d'une épreuve synthèse de programme qui permet d'attester l'intégration des savoirs essentiels du programme, incluant les intentions éducatives de la formation générale. La Commission note que les deux programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales ont maintenant des épreuves synthèses de programme de qualité. La Commission lève donc cette recommandation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière
c. c. M^{me} Sylvie Vézina, directrice des études